ADDENDUM 1

COMMENTAIRES DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

(résultant de la ScC-SC2)

PROPOSITION D'ACTION CONCERTÉE POUR LE REQUIN-BALEINE (Rhincodon typus) DÉJÀ INSCRIT À L'ANNEXE II DE LA CONVENTION UNEP/CMS/COP12/DOC26.2.7

RECOMMANDATIONS POUR LA COP 12

- La proposition est recommandée pour adoption.

COMMENTAIRES GÉNÉRAUX SUR LE DOCUMENT

- L'élaboration de directives en ce qui concerne les prises accessoires et la remise à la mer sûre en tant qu'action prioritaire a été notée.
- Il est recommandé de mener des études de marquage pour évaluer la survie après la remise à la mer.
- La proposition étant particulièrement ambitieuse, des propositions de projets individuels devront éventuellement être élaborées, en suivant une approche progressive.
- Indiquer clairement les responsabilités de mise en œuvre et les financements nécessaires à chaque activité renforcerait la proposition.
- Les Parties au MdE requins doivent être invitées à soutenir la mise en œuvre de l'Action Concertée.
- Il sera nécessaire d'impliquer les organisations régionales de gestion des pêches (ORGP) pour mettre en œuvre certaines des activités proposées, telles que les actions contre l'utilisation des filets à sennes coulissantes.